



No de résolution
ou annotation

8^e séance
27 avril 2021
19 h

CA-2021-061

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 27 avril 2021 en visioconférence sur la plateforme vidéo Zoom, sous la présidence de M^{me} Kim Côté.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M^{me} Pascale Chamberland, M. François Décary, M^{me} Carolane Dubuc, M^{me} Johanne Gouin, M^{me} Emmanuelle Nadeau, M. Sébastien Noël, M^{me} Julie Paré, M. Cédric Pinard, M. Sébastien Plante, M^{me} Sonia Roberge, M. Sébastien Rouleau et M. Gilles Rousseau.

Membre absent : Aucun.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Martin Vallée à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques et M^{me} Karine Guay, directrice du Service des ressources financières.

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. La présidente M^{me} Kim Côté ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

2. Ordre du jour

Madame Kim Côté demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Julie Paré :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Mot du directeur général
7. Plan d'effectifs – Personnel de direction et cadre des services administratifs
– Année scolaire 2021-2022
8. Cession de terrain – école de rang Saint-Julien
9. Cession de terrain – école de rang Saint-Fortunat
10. Règlement de fonctionnement du conseil d'administration
11. Avis juridique FCSSQ
12. Organisation scolaire primaire-secondaire avril 2021
13. Réfection des murs extérieurs, des portes extérieures et des balcons
– école St-Nom-de-Jésus
14. Plan d'effectifs – Personnel professionnel – Année scolaire 2021-2022



No de résolution
ou annotation

CA-2021-062

15. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur général
– Année scolaire 2021-2022
16. Autres sujets
21. Correspondance générale
22. Prochaine rencontre : 25 mai 2021
23. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Plante :

De dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'approuver le procès-verbal tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Suivi au procès-verbal du 30 mars 2021

Aucun suivi.

5. Période de questions

Madame Élise Brochu, enseignante à la Polyvalente de Disraeli et porte-parole du comité de soutien pour les programmes particuliers, interroge la présidente à savoir si les membres du conseil d'administration connaissent l'existence de la politique Projet pédagogique particulier adoptée le 25 juin 2014. Par ailleurs, elle demande si cette politique est toujours en vigueur et si le projet déposé par la Polyvalente de Thetford Mines sera analysé en application de l'article 9 de ladite politique.

6. Mot du directeur général

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

7. Plan d'effectifs – Personnel de direction et cadre des services administratifs – Année scolaire 2021-2022

Comme précisé à l'article 4.3 de la Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire des Appalaches, une consultation a été réalisée auprès de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) afin de connaître leur avis sur le plan d'effectifs des directions d'établissement ainsi que la structure administrative du personnel des services centraux. La consultation s'est déroulée dans la période du 17 mars au 2 avril 2021.

Avant de lancer la consultation auprès des associations, le comité des ressources humaines avait donné son aval aux consultations liées aux plans d'effectifs lors de la réunion du 16 mars dernier.



No de résolution
ou annotation

CA-2021-063

M. François Décary demande à quelle fréquence l'on procède à la révision du jumelage des écoles à gérer entre Notre-Dame et Dominique-Savio, car ces deux écoles ont connu depuis plusieurs années une succession de directions. M. Roberge mentionne qu'annuellement, il procède à l'analyse en appliquant des critères établis et qu'il est conscient de la situation.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT le retour de consultation de l'AQPDE et de l'AQCS concernant le plan d'effectifs des directions d'établissement ainsi que la structure administrative du personnel des services centraux pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de services ont augmenté considérablement dans les dernières années tant au Service des ressources matérielles qu'au Service informatique;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'élèves inscrits est en augmentation dans les polyvalentes de Disraeli, Thetford Mines et de Black Lake;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'adopter le plan d'effectifs des directions d'établissement ainsi que la structure administrative du personnel des services centraux pour l'année scolaire, tels que déposés.

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'ADOPTER les plans d'effectifs du personnel de direction des écoles primaires, secondaires et centres et des cadres des services administratifs, tels que déposés par le directeur général, monsieur Jean Roberge.

Adopté à l'unanimité

8. Cession de terrain – école de rang Saint-Julien

Le centre de services scolaire est propriétaire d'anciens emplacements sur lesquels des écoles de rang ont été érigées.

Il y a plus de 60 ans, les écoles ont été détruites et les commissions scolaires ont agi comme si elles n'étaient plus propriétaires de l'emplacement, mais n'ont jamais cédé leur droit de propriété.

Au fil du temps, les propriétaires des terres entourant les lots sur lesquels les écoles ont été construites ont occupé l'espace et agi comme propriétaires occupants.

Depuis quelques années, le gouvernement a entrepris un processus de rénovation cadastrale et c'est à cette étape que les propriétaires des terres apprennent qu'une minuscule partie de la terre qu'ils occupent est, selon les titres de propriété, toujours la propriété du centre de services scolaire.

L'occupant a deux choix, soit de déposer une demande en justice pour faire reconnaître leur droit, à la suite d'une possession continue de dix ans et plus ou demander au centre de services scolaire de régulariser la situation en cédant le terrain.

Le centre de services scolaire, à titre de dédommagement, pour compenser les dépenses administratives réclame une somme de 200,00 \$. De plus, tous les frais de la transaction sont assumés par l'acheteur.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QU'avant la rénovation cadastrale, le centre de services scolaire ignorait qu'il était propriétaire de l'immeuble décrit ci-dessous;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire depuis au moins 60 ans n'a pas signifié à l'un des occupants ses droits de propriété;

CONSIDÉRANT QU'il y a prescription acquisitive.

Il est proposé par Monsieur François Décary :

CA-2021-064



No de résolution
ou annotation

L'organisation scolaire au secondaire, soit la distribution des ressources est décentralisée, c'est-à-dire que le Service de l'organisation scolaire alloue à chacune des écoles un nombre de ressources qui elles ont la responsabilité de déterminer les tâches enseignantes requises, qui respectent le budget et les normes prescrites à la convention collective et si possible, son offre de service.

13. Réfection des murs extérieurs, des portes extérieures et des balcons – école St-Nom-de-Jésus

Le projet consiste à rénover l'extérieur au complet : murs, cinq portes et balcons.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des murs extérieurs, des portes extérieures et des balcons de l'école St-Nom-de-Jésus a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 27 avril 2021 et que ce dernier en recommande l'octroi à 2754-2778 Qc Inc. (Gesconov) au montant de 411 627,00 \$, soit le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :

D'OCTROYER le contrat de réfection des murs extérieurs, des portes extérieures et des balcons de l'école St-Nom-de-Jésus à 2754-2778 Qc Inc. (Gesconov) au montant de 411 627,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

14. Plan d'effectifs – Personnel professionnel – Année scolaire 2021-2022

Au plus tard le 1^{er} mai, le centre de services scolaire présente au comité des relations de travail les orientations pouvant amener des modifications au plan d'effectifs (référence clause 5-6.03 de l'entente nationale du personnel professionnel).

Tout d'abord, les besoins en personnel professionnel ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP.

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité de répartition des ressources et du comité des ressources humaines le 16 mars 2021 et les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.

Comme précisé à la clause 5-6.03 de l'entente nationale du personnel professionnel, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation Chaudière-Appalaches (SPPÉCA) au cours de la période du 30 mars au 16 avril 2021.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat des professionnels, le comité de répartition des ressources et le comité des ressources humaines recommandent l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2021-2022.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat du personnel professionnel a été consulté;

CONSIDÉRANT QUE le comité de répartition des ressources et le comité des ressources humaines recommandent le plan d'effectifs proposé;

Il est proposé par Madame Julie Paré :

CA-2021-067

CA-2021-068



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel professionnel, pour l'année scolaire 2021-2022, tel qu'il est déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Martin Vallée.

Adopté à l'unanimité

15. Plan d'effectifs - Personnel de soutien du secteur général - Année scolaire 2021-2022

Le centre de services scolaire adopte, au plus tard le 1^{er} juin de chaque année financière, un plan d'effectifs pour l'année financière suivante. Ce plan ne couvre pas les postes dans le secteur de l'adaptation scolaire, les postes du secteur des services de garde, les postes particuliers de même que les affectations visées par les surcroûts de travail et par les articles 10-1.00 et 10-2.00.

Le centre de services scolaire soumet obligatoirement au syndicat, au plus tard le 15 mai de chaque année financière et au moins 7 jours avant son adoption, un projet de plan d'effectifs aux fins de consultation.

Tout d'abord, les besoins en personnel de soutien du secteur général ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP.

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité consultatif de gestion et du comité des ressources humaines le 23 mars 2021 et le 29 mars 2021. Les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.

Comme précisé à la clause 7-3.07 de l'entente nationale du personnel de soutien du secteur général, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du soutien scolaire des Appalaches (CSN) au cours de la période du 1^{er} avril au 16 avril 2021.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat du soutien, le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2021-2022.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat du personnel de soutien du secteur général a été consulté;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent le plan d'effectifs proposé;

Il est proposé par Madame Johanne Gouin :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général, pour l'année scolaire 2021-2022, tel qu'il est déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Martin Vallée.

Adopté à l'unanimité

16. Autres sujets

Aucun sujet.

17. Correspondance générale

Aucune correspondance générale.

18. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 25 mai 2021 à 19 h.

CA-2021-069



No de résolution
ou annotation
CA-2021-070

19. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 25.

Adopté à l'unanimité



La présidente

Le secrétaire